



COMMUNAUTE DE COMMUNES
« BLANGY PONT L'ÉVÊQUE INTERCOM »
REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE
LISIEUX

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2011

Monsieur Courseaux souhaite la bienvenue aux délégués et procède à l'appel de chaque délégué :

1. M LOUVET, Commune de Beaumont en Auge
2. M FAVRIL, Commune de Blangy Le Château
3. Mme DUPERRAY, Commune de Blangy le Château
4. M. COURSEAUX, Commune de Bonneville la Louvet
5. M GOULLEY, Commune de Bonneville la Louvet
6. M CARREL, Commune de Clarbec
7. M CERISIER, Commune de Coudray Rabut
8. M LEMACON, Commune de Coudray Rabut
9. M FERREY, Commune de Englesqueville en Auge
10. Mme M MARTIN, Commune de Glanville
11. M GUIOT, Commune de Le Breuil en Auge
12. M DUBREUIL, Commune du Breuil en Auge
13. M TESTARD, Commune de Le Breuil en Auge
14. M POTTIER, Commune du Breuil en Auge
15. Mme VIQUESNEL, Commune de Le Faulq
16. M DECOUFLEY suppléant de M LEGOUIX, Commune de Le Mesnil sur Blangy
17. M BOURG, Commune de Le Torquesne
18. Mme DENIS, Commune de Manneville La Pipard
19. M LEBEL, Commune de Manneville La Pipard
20. M AVOYNE, Commune de Norolles
21. M COLOME, Commune de Pont l'Evêque
22. M CROZET, Commune de Pont l'Evêque
23. M DESPERROIS, Commune de Pont l'Evêque
24. M FERRÉ, Commune de Pont l'Evêque
25. M HAMEL, Commune de Pont l'Evêque
26. M HUET, Commune de Pont l'Evêque
27. Mme GIROT, Commune de Pont l'Evêque
28. Mme LEBON, Commune de Pont l'Evêque
29. Mme LECARPENTIER, Commune de Pont l'Evêque
30. M LEPAISANT, Commune de Pont l'Evêque
31. M DUTACQ, Commune de Reux
32. M CUMONT, Commune de Saint Hymer
33. Mme DUBOIS, Commune de Saint Hymer
34. M GAUDIN, Commune de Saint Philbert des Champs
35. M LEROUX, Commune de Saint Philbert des Champs
36. Mme MARQUAIS, Commune de Saint Philbert des Champs
37. M BOUGARD, Commune de Saint André d'Hébertot
38. Mme MAUREY suppléante de M DELABARRE, Commune de Saint André d'Hébertot
39. M TIPHAGNE, Commune de Saint Benoît d'Hébertot
40. M LEBEY suppléant de Mme BORDELET, Commune de Saint Etienne la Thillaye
41. M VAY, Commune de Saint Etienne la Thillaye
42. M DUFOUR, Commune de Saint Julien sur Calonne
43. M DEFRESSIGNE, Commune de Saint Martin aux Chartrains
44. Mme DELASALLE, Commune de Saint Martin aux Chartrains
45. Mme JACQUIN, Commune de Surville
46. M JORIS, Commune de Surville
47. Mme VILLOTTE, Commune de Tourville en Auge
48. M POULAIN, Commune de Vieux Bourg

Excusés :

1. M LE BUAN, Commune de Beaumont en Auge
2. M GAUTIER, Commune de Blangy Le Château
3. M GREAUME, Commune de Bonneville la Louvet
4. Mme COTHIER, Commune de Bonneville sur Touques
5. M LEBEY, Commune de Bonneville sur Touques
6. M VALLEE, Commune de Canapville
7. Mme DUDOGNON, Commune de Fierville les Parcs
8. M MARIE, Commune de Le Torquesne
9. M ANDRE, Commune de Pont l'Evêque

10. Melle BOIRE, Commune de Pont l'Evêque
11. Mme A MARTIN, Commune de Pont l'Evêque
12. Mme PICHON-LEROY, Commune de Pont l'Evêque
13. M SELLE, Commune de Pont l'Evêque
14. M LANGIN, Commune de Reux
15. Mme PIERRE, Commune de Saint Hymer

Absents :

1. M VERGER, Commune de Le Brévedent
2. M CHARPENTIER, Commune de Les Authieux sur Calonne
3. M HEBERT, Commune de Pierrefitte en Auge
4. M LEMÉE, Commune de Pont l'Evêque

Etaient également présents sans voie délibérative :

- Mme HENRY-DUGUE, DGS
- La presse

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, monsieur Courseaux propose de nommer un secrétaire de séance. A l'unanimité, le conseil communautaire nomme monsieur David Pottier secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Administration générale

- Installation des nouveaux délégués dans les commissions
- Acquisition de véhicules : autoriser le président à signer les marchés
- Création de postes
- Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- Avis sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale

Scolaire

- Construction de l'école maternelle de Pont l'Evêque :
 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'école : autoriser le président à signer le marché
 - Etude de sol : déléguer au président l'autorisation de signer le marché
- Jeux extérieurs des écoles de Pont l'Evêque et de Saint Philbert des Champs : autoriser le président à signer les marchés
- Extension de l'école de Blangy le Château : autoriser le président à signer des avenants
- Attribution de subventions exceptionnelles
- Projet d'extension de l'école de Saint Benoît d'Hébertot : lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

Développement durable

- Budget SPANC : décision modification n°1
- Console de gestion pour les déchetteries : autoriser le président à signer le marché
- Collecte et le traitement des déchets ménagers :
 - Résiliation de la convention signée avec la commune de Drubec et la communauté de communes de Cambremer
 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés
- Barème E d'Eco-emballages : validation de l'option de reprise des matériaux

Développement économique

- Zone d'activités de Reux : mandater l'EPF pour l'acquisition d'un terrain sur la commune de Clarbec
- Zone d'activités de Reux : actualisation de la vente à la commune
- Parc du Grieu : convention d'étude
- PAL : actualisation de la vente de la parcelle à la SCI BL-SC

Culture – tourisme

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme
- Convention pour la mise en place de panneaux sur les métiers d'art avec PAE

Sport

- Rénovation des courts de tennis : autoriser le président à signer les options des marchés de ST Groupe et Closystem
- Construction de vestiaires modulaires : autoriser le président à signer les marchés de travaux et fourniture
- Gymnase Even :
 - Marché de maîtrise d'œuvre : autoriser le président à signer l'avenant n°1
 - Réfection du parquet flottant du dojo : déléguer au président l'autorisation de signer le marché
 - Inauguration du gymnase le 10-9-11
- Information sur la journée des associations

Social

- Syndicat mixte d'insertion sociale et professionnelle du nord Pays d'Auge :
 - . Elire un représentant
 - . Révision du montant de la subvention 2011

Questions diverses

I – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de retirer de l'ordre du jour la question portant sur l'extension de l'école de Blangy le Château.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2011

Monsieur Courseaux demande aux membres s'ils approuvent le compte rendu de la séance du 31 mai 2011. Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire valident le procès verbal de la séance du 31 mai 2011.

III – ADMINISTRATION GENERALE

1 - INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES DANS LES COMMISSIONS - Délibération n°2011-6-30 / 1

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire modifie la composition des commissions comme suit :

BUREAU	ACTION SOCIALE	SCOLAIRE	CULTURE TOURISME	DEVELOPPEMENT DURABLE DECHETS ASSAINISEMENT	ENVIRONNEMENT URBANISME	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	SPORT
H COURSEAUX	M LECARPENTIER	A MARTIN	P CARREL	C VILLOTTE	H COURSEAUX	J DUTACQ	JP CROZET
Président	3 ^{ième} vice présidente	5 ^{ième} vice présidente	4 ^{ième} vice président	1 ^{ère} vice présidente	Président	2 ^{ième} vice président	6 ^{ième} vice président
M LECARPENTIER	A DUDOIGNON	D LOUVET	F COTHIER	F GOULLEY	D LOUVET	F COTHIER	D GREAUME
A MARTIN	C GUIOT	D GREAUME	M .MARTIN	R VALLEE	J FERREY	R VALLEE	A TESTARD
P CARREL	F DENIS	P CARREL	C GUIOT	F CERISIER	D POTTIER	J FERREY	R VIQUESNEL
C VILLOTTE	B VAY	M MARTIN	R VIQUESNEL	D POTTIER	G BOURG	A TESTARD	S BOIRE
J DUTACQ	MM MARQUAIS	E DUBREUIL	A ANDRE	B LEGOUIX	F DENIS	M LABEL	A MARTIN
JP CROZET	J JORIS	S MARIE	E HUET	P AVOYNE	P AVOYNE	R FERRÉ	P BOUGARD
D FAVRIL	D FAVRIL	A ANDRE	C PICHON LEROY	M LEBON	A DESPERROIS	P LEMÉE	P CUMONT
JP LEROUX	M LEBON	M LECARPENTIER	J SELLES	P LEMEE	R FERRÉ	A DESPERROIS	JL GAUDIN
J JORIS	S BOIRE	C PICHON LEROY	P BOUGARD	A LANGIN	J SELLE	M LEPAISANT	JA CHARPENTIER
D POTTIER	F HEBERT	J DUTACQ	B VAY	A PIERRE	A LANGIN	A DEFRESSIGNE	A DUDOIGNON
G POULAIN		P TIPHAGNE	A PIERRE	J JORIS	C BORDELET	Y JACQUIN	F GOULEY
S BOIRE		C BORDELET	A DEFRESSIGNE	M VERGER	C DUBOIS	G POULAIN	J COLOME
A DESPERROIS		C DUBOIS	J COLOME	M LEMACON	F DELASALLE	JM GAUTHIER	
J SELLES		J.P LEROUX	M DUPERRAY	C GIROT	JL GAUDIN	C HAMEL	
		MM MARQUAIS			JM GAUTHIER		
		D FAVRIL			G POULAIN		
					M LEBEY		
					M DUPERRAY		
15	11	17	15	15	19	15	13

2 - ACQUISITION DE VEHICULES : AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER LES MARCHES - Délibération n°2011-6-30 / 2

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer les marchés suivants :

- Service techniques : proposition Martenat pour un montant de 22 794.56 € TTC (offre de base + option 1 crochet d'attelage et option 2 galerie porte échelle)
- Service sport : proposition Martenat pour un montant de 19 576.06 € TTC (offre de base + option 1 crochet d'attelage et option 2 reprise C15)

3 - CREATION DE POSTES - Délibération n°2011-6-30 / 3

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer les postes suivants :

- un poste de secrétariat à 35/35ème, adjoint administratif 2ème classe
- un poste d'apprenti CAP Petite enfance

Monsieur Courseaux informe les membres qu'une stagiaire est venue travailler sur les diagnostics d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et qu'elle a fait un bon travail pour la commission intercommunale d'accessibilité. Il remercie les communes qui ont envoyé leur diagnostic. IL va falloir maintenant que la communauté de communes fasse la synthèse de ces documents pour le préfet.

4 - CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) - Délibération n°2011-6-30 / 4

Monsieur Courseaux informe les membres que la communauté de communes a l'obligation de créer sa commission intercommunale des impôts directs (selon l'article 1650 A du CGI). Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale.

Cette obligation de création s'applique dès à présent afin que les commissions puissent exercer leurs compétences à compter du 1^{er} janvier 2012. Elles doivent être créées par délibération avant le **1^{er} octobre 2011**. Il est en projet de prolonger ce délai au 31 décembre 2011. Nous pourrions ainsi délibérer au prochain conseil prévu le 28 septembre prochain.

Composition de la commission

Elle est composée de 11 membres :

- Le président de l'EPCI
- 10 commissaires titulaires dont un domicilié en dehors de l'EPCI et 10 suppléants

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la communauté.

Les 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de contribuables établie par le conseil communautaire doit donc comporter 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Rôle de la commission

Elle participe en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et des biens divers (article 1504 du CGI). Elle donne un avis en lieu et place des commissions communales des impôts directs sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du CGI)

La commission intercommunale des impôts directs est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer une commission intercommunale des impôts directs composée de la façon suivante et demande aux communes suivantes de nommer leur(s) commissaire (s) :

Communes	Bases CFE	%	Répartition des 10 commissaires	Nombre de commissaires à nommer	
				titulaires	suppléants
Blangy le Château	69 609	1,41	1	2	2
Le Breuil en Auge	183 890	3,73	1	2	2
Beaumont en Auge	253 585	5,14	1	2	2
Saint André d'Hébertot	255 720	5,19	1	2	2
Reux	518 588	10,52	1	2	2
Pont l'Evêque	1 940 170	39,34	5	10	10
Total	4 931 402	100	10	20	20

5 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - Délibération n°2011-6-30 / 5

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- D'émettre le souhait que la volonté exprimée par les élus responsables soit respectée
- D'engager une réflexion commune à l'ensemble des collectivités publiques du Pays d'Auge et de leurs émanations pour favoriser le dynamisme et le développement de ce territoire
- D'étudier pour l'eau les conséquences financières et juridiques de la réduction du nombre de d'EPCI afin de pouvoir se prononcer en espérant garder le statu quo

V - SCOLAIRE

1 - CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE DE PONT L'EVEQUE

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'école maternelle de Pont l'Evêque : autoriser le président à signer le marché - Délibération n°2011-6-30 / 6

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'autoriser le président à signer le marché avec le cabinet Arkepolis pour un montant de 19 290 € HT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la construction de l'école maternelle de Pont l'Evêque.

Etude de sol : déléguer au président l'autorisation de signer le marché - Délibération n°2011-6-30 / 7

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de déléguer au président l'autorisation de signer le marché d'étude de sol pour la construction de l'école maternelle de Pont l'Evêque.

2 - JEUX EXTERIEURS DES ECOLES DE PONT L'EVEQUE ET DE SAINT PHILBERT DES CHAMPS : AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE – Délibération n°2011-6-30 / 8

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer le marché avec l'entreprise Synchronicity pour un montant de 11 540.83 € TTC concernant la fourniture et l'installation de jeux extérieurs des écoles de Pont l'Evêque et de Saint Philbert des Champs.

3 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – Délibération n°2011-6-30 / 9

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

Structures	Montant de la subvention
Coopérative scolaire de Bonneville la Louvet - Architecture	500,00 €
Coopérative scolaire de Pont l'Evêque - Mutrecy	270,00 €
Espace culturel des Dominicaines de la ville de Pont l'Evêque- animations écoles	300,00 €

4 - PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE DE SAINT BENOIT D'HEBERTOT : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE – Délibération n°2011-6-30 / 10

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école de Saint Benoît d'Hébertot comprenant une salle de classe, un dortoir, une salle d'ATSEM et des sanitaires.

VI – DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - BUDGET SPANC – Délibération n°2011-6-30 / 11

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire valide les modifications suivantes du budget SPANC en sections de fonctionnement et d'investissement :

	BP 2011	DM 1	TOTAL BP 2011+DM1
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	140 000,00	0,00	140 000,00
011 Charges à caractère général	129 700,00	-1 945,00	127 755,00
60 Achats et variation des stocks	5 700,00	0,00	5 700,00
6066 Carburants	2 000,00		2 000,00
6064 Fournitures administratives	1 700,00		1 700,00
6063 Fournitures de petit équipement	2 000,00		2 000,00
61 Services extérieurs	19 400,00	-945,00	18 455,00
611 Sous-traitance générale (Lyonnaise)	0,00		0,00
6132 Locations immobilières	8 000,00		8 000,00
614 Charges locatives	6 100,00		6 100,00
61551 Matériel roulant	1 000,00	-500,00	500,00
6156 Maintenance	1 500,00		1 500,00

616	Assurance	1 500,00		1 500,00
618	Divers (formation)	1 300,00	-445,00	855,00
62	Autres services extérieurs	104 600,00	-1 000,00	103 600,00
6226	Honoraires	12 000,00		12 000,00
6231	Annonces	0,00		0,00
6236	Imprimés	500,00	-500,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	-500,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 600,00		2 600,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00		1 000,00
62871	Rembt au budget général	88 000,00		88 000,00
042	Opérations d'ordre	0,00	11 245,00	11 245,00
6811	Dotations aux amortissements		11 245,00	11 245,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	8 300,00	-8 300,00	0,00
023	Virement à l'investissement	0,00	0,00	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		140 000,00	0,00	140 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	13 855,96	0,00	13 855,96
70	Produit des services	63 044,04	0,00	63 044,04
7062	Redevances sur l'existant	60 000,00		60 000,00
7062	Redevances sur le neuf	3 044,04		3 044,04
74	Dotations, subventions, participations	63 100,00	0,00	63 100,00
7473	Département	15 100,00		15 100,00
7478	Agence de l'eau	48 000,00		48 000,00

		BP 2011	DM 1	TOTAL BP 2011+DM1
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 779,41	13 255,00	42 034,41
001	Déficit antérieur reporté	25 279,41	0,00	25 279,41
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13 255,00	13 255,00
205	Logiciels	0,00	13 255,00	13 255,00
21	Immobilisations corporelles	3 500,00	0,00	3 500,00
2182	Véhicule	0,00		0,00
2183	Matériel informatique	0,00		0,00
2184	Mobilier	3 500,00		3 500,00
2188	Autres			0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	

		BP 2011	DM 1	TOTAL BP 2011+DM1
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 779,41	13 255,00	42 034,41
001	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	0,00

021	Virement du fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre	0,00	11 245,00	11 245,00
28182	Amortissements des immobilisations	0,00	11 245,00	11 245,00
10	Dotations, fonds divers	17 279,41	2 010,00	19 289,41
10222	FCTVA	3 900,00	2 010,00	5 910,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	13 379,41		13 379,41
13	Subventions d'investissement	11 500,00	0,00	11 500,00
1313	Département	11 500,00		11 500,00

2 - CONSOLE DE GESTION POUR LES DECHETTERIES : AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE – Délibération n°2011-6-30 / 12

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer le marché avec l'entreprise Tradim pour un montant de 13 694.20 € TTC avec l'option 1 d'un montant de 2 571.40 € TTC soit un total de 16 265.60 € TTC concernant la console de gestion des déchetteries.

3 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Résiliation des conventions signées avec la commune de Drubec et la communauté de communes de Cambremer – Délibération n°2011-6-30 / 13

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de résilier les conventions signées avec la commune de Drubec et la communauté de communes de Cambremer concernant la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur la commune de Drubec.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés – Délibération n°2011-6-30 / 14

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer le marché avec cabinet Atlance pour un montant de 39 001.56 € TTC pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés déchets ménagers et assimilés.

4 - BAREME E D'ECO-EMBALLAGES : VALIDATION DE L'OPTION DE REPRISE DES MATERIAUX – Délibération n°2011-6-30 / 15

Madame Villotte explique que pour aider financièrement et techniquement les collectivités locales à installer sur leur territoire la collecte sélective, le tri, le recyclage et la valorisation des emballages ménagers, Eco Emballages propose le barème E. Le Barème E fixe les conditions et les objectifs du marché de la reprise des emballages ménages sur la période 2011 à 2016.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'adopter l'option fédération de Véolia.

VII – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 - ZONE D'ACTIVITES DE REUX

Acquisition d'un terrain dans le prolongement de la zone d'activités – Délibération n°2011-6-30 / 16

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention relative à la constitution d'une réserve foncière par l'EPF qui est annexée à la présente délibération et décide de :

- Acquérir la parcelle cadastrée section ZA numéro 30 à Clarbec au prix de 4€/m²
- Demander à l'EPF de Normandie d'intervenir pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière
- S'engager à racheter le terrain dans un délai maximum de 5 ans
- Autoriser le président à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie

Vente à la commune de Reux du bassin de rétention 1970 m² – Délibération n°2011-6-30 / 17

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de proroger la date ultime de régularisation de la vente de la parcelle de 1970 m² à la commune de Reux au 31 août 2011.

2 - PARC DU GRIEU : CONVENTION D'ETUDE - Délibération n° 2011-6-30 / 18

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire valide le protocole d'accord avec le groupe Immochan qui est annexé au présent procès verbal et dont les principaux éléments sont les suivants :

- Etude permettant d'évaluer la pertinence d'installer un projet commercial (volet commercial, juridique, économique...)
- La communauté de communes fournit les éléments en sa possession pour permettre la réalisation de cette étude
- La convention a une durée de validité de 6 mois maximum
- A la fin des 6 mois, si le groupe est intéressé, il devra présenter un projet à la communauté de communes
- La communauté de communes disposera d'un délai de 6 mois pour étudier le projet avec ses instances décisionnelles et négocier avec le groupe sur les conditions de réalisation de la vente si le projet convient

3 - PARC D'ACTIVITES DE LAUNAY : ACTUALISATION DE LA VENTE DE LA PARCELLE A LA SCI BL-SC - Délibération n° 2011-6-30 / 19

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire valide la vente de la totalité du terrain dans les conditions suivantes :

NOM : SCI BL-SC ou tout substitut

Désignation du terrain : parcelle du Parc d'activités de Launay section ZB 308 de 6 331 m²

Prix et modalité de paiement : 15 € le m² soit 94 965 € payable de la façon suivante :

- 1 000 euros à la signature de la promesse de vente en dépôt de garantie
- 8 946.50 euros en somme complémentaire (de manière à ce que le montant total du dépôt de garantie soit égal à la somme de 9 496.50 €) à la signature de l'acte de vente
- 90% à la signature de l'acte de vente.

Conditions suspensives : Obtention des financements

VIII – CULTURE - TOURISME

1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DE TOURISME - Délibération n° 2011-6-30 / 20

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme d'un montant de 3 000 € pour des dépenses d'investissement.

2 - CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX SUR LES METIERS D'ART AVEC PAE - Délibération n° 2011-6-30 / 21

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention « Création de relais information services dans le cadre du projet de signalétique métiers d'art en Pays d'Auge » qui est annexée au présent procès verbal.

IX – SPORT

1 - RENOVATION DES COURTS DE TENNIS DE PONT L'EVEQUE : AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER LES OPTIONS - Délibération n° 2011-6-30 / 22

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer les avenants aux marchés signés avec les entreprises :

- ST Groupe d'un montant de 2 272.40 € TTC (lot n°1)
- Closystem d'un montant de 1 889.68 € TTC (lot n°2)

2 - CONSTRUCTION DE VESTIAIRES MODULAIRES DANS LE STADE D'ORNANO DE PONT L'EVEQUE : AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER LES MARCHES - Délibération n° 2011-6-30 / 23

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de déclarer la procédure de consultation d'entreprises infructueuse au motif du non respect du coût prévisionnel des travaux et de relancer une consultation.

3 - GYMNASE EVEN DE PONT L'EVEQUE

Marché de maîtrise d'œuvre : autoriser le président à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet Lemonier - Délibération n° 2011-6-30 / 24

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet Lemonier pour la restauration du gymnase Even qui porte le marché à la somme de 71 358.09 € TTC.

Réfection du parquet flottant du dojo : déléguer au président l'autorisation de signer le marché - Délibération n° 2011-6-30 / 25

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de déléguer au président l'autorisation de signer le marché pour la réfection du parquet flottant du dojo de Pont l'Evêque.

X - SOCIAL

1 - SYNDICAT MIXTE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DU NORD PAYS D'AUGE

Election d'un représentant - Délibération n° 2011-6-30 / 26

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de procéder à cette élection à main levée.

Madame Lecarpentier informe les membres que madame Dudognon est candidate ainsi que monsieur Hébert. Monsieur Courseaux invite les membres à voter.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire élit pour siéger au sein du syndicat mixte d'insertion sociale et professionnelle du nord Pays d'Auge madame Dudognon, déléguée titulaire et monsieur Hébert, délégué suppléant, ce qui modifie la liste des représentants de la communauté de communes comme suit :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Mme Lecarpentier, déléguée de Pont l'Evêque M Joris, délégué de Surville Mme Dudognon, déléguée de Fierville les Parcs Mme Denis, déléguée de Manneville la Pipard	Mme Boire, déléguée de Pont l'Evêque M Favril, délégué de Blangy le Château M Hébert, délégué de Pierrefitte en Auge Mme Lebon, déléguée de Pont l'Evêque

Révision du montant de la subvention 2011 - Délibération n° 2011-6-30 / 27

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'annuler la délibération prise le 7-4-11 et d'attribuer au syndicat mixte d'insertion sociale et professionnelle du nord Pays d'Auge une subvention d'un montant de 38 195 €.

XI - QUESTIONS DIVERSES

Réunion le 4-7-11 à Bonneville La Louvet sur la Taxe d'Aménagement et le pouvoir de police.

Prochain conseil communautaire prévu le 28 septembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, Monsieur Courseaux lève la séance à 22h15.

Le Président,
Hubert COURSEAUX

